



VANCOUVER EN
FRANÇAIS

Être en santé à Vancouver

FICHE ATELIER DU 3 JUIN 2013

À SAVOIR :

- En cas de souci médical, vous pouvez vous adresser à un médecin de famille ou à une clinique « walk-in » (sans rendez-vous) ou encore à un centre de soins communautaire (<http://www.vch.ca/home/>). Sachez toutefois que, contrairement à la France, les visites ici sont très courtes (maximum 10 minutes) et vous ne devriez y aborder qu'un seul problème médical.
- Vous êtes éligible à la MSP (ou Medical Services Plan) dès que vous avez un statut de plus de six mois en Colombie-Britannique (où vous résidez) et que vous y travaillez (18h/semaine minimum) ou étudiez. Les frais mensuels de 66.50\$ peuvent être pris en charge soit par votre employeur soit par vous-même.
- Vous pouvez avoir potentiellement accès à des services en santé en français dans la province. La santé en C.-B. est un mandat provincial et non fédéral.
- Pharmacare est le programme qui prend en charge vos frais de médicaments, pas la MSP : pour y être éligible, vous devez être préalablement inscrit à la MSP et avoir rempli votre déclaration fiscale de l'année précédente. Une fois votre franchise de médicaments atteinte, vous payez seulement 30% du prix du médicament puis, une fois votre plafond atteint, vous avez alors un accès gratuit aux médicaments.
- Comme en France, il y a en matière de santé le régime de base (MSP) et le régime complémentaire proposé par des compagnies d'assurance/mutuelle complémentaire telles que La Great West, Pacific Blue Cross, Manulife, etc.
- En outre, comme en France, vous devez être référé par votre médecin de famille pour avoir accès à des spécialistes. Et la carte BC Care est l'équivalent de votre carte Vitale sauf que vous n'avez rien à payer auprès du professionnel en santé que ce soit pour les consultations, tests ou encore examens complémentaires.
- La ligne téléphonique 811 répond à toutes vos questions en matière de santé et ce, 24h/24.
- Tous vos frais relatifs à la santé sont déductibles des impôts (gardez vos reçus pour ce faire).

À FAIRE :

- Inscrivez-vous le plus tôt possible auprès d'un médecin de famille afin de privilégier un continuum et un historique de vos soins de santé.
- Inscrivez-vous également à la MSP et à une mutuelle complémentaire pour la prise en charge notamment de vos soins dentaires et optiques puisqu'ils ne sont pas pris en charge par la MSP.

VANCOUVER EN FRANÇAIS

1232 Harwood Street, Vancouver, BC V6E 1S2 | contact@vancouverenfrancais.ca | www.vancouverenfrancais.ca

RESSOURCES UTILES :

- Medical Services Plan : <http://www.health.gov.bc.ca/msp/>
- Pharmacare : <http://www.health.gov.bc.ca/pharmacare/>
- RésoSanté C.-B. : <http://www.resosante.ca/> pour son annuaire des professionnels de la santé francophones
- The Provincial Language Services, un programme de la régie provinciale de la santé ou Provincial Health Services Authority : <http://plsfrançais.phsa.ca>
Contacter Annie Carnot par courriel à ACarnot@phsa.ca ou par téléphone à 604-297-8406 ou encore par Facebook/En sante en CB
- HealthLink BC : <http://www.healthlinkbc.ca/servicesresources/bchealthGuidehandbook/> pour leur Guide-Santé en Colombie-Britannique et tout plein de conseils et fiches-santé
- Courtier en assurance de voyage/couverture de santé temporaire pour les non-résidents permanents/citoyens canadiens : <http://travelinsure.ca/>
- Comment trouver un médecin de famille ? <https://www.cpsbc.ca/node/216>